

JUSTIFICATIF DE PARUTION

Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure.

Identifiant annonce : 7318251001

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital de 480 000 Euros, représentée par son Directeur, Vincent TOUSSAINT, déclarons avoir publié le texte intégral d'annonce légale ci-dessous :

Cliquez ici :

<https://annonces-legales.actu.fr/a/7318251001>

Cette annonce a été mise en ligne le **2 février 2023** sur **Actu.fr - Progres Cornouaille**
Pour le département : **29 - FINISTERE**



AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 18 janvier 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société de Participations Financières de Profession Libérale par Actions Simplifiée (SPFPLAS)

Dénomination : SPFPL DE NOTAIRE ARMAGO

Siège : 2 bis rue Marie Curie à QUIMPER (29000)

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 1 000 euros

Objet : La société a pour objet la prise de participations et d'intérêts ainsi que la gestion de ces participations et intérêts dans des Sociétés ayant pour objet l'exercice de la profession de Notaire ainsi que toute activité liée à la gestion desdites participations et intérêts.

Elle a également pour objet la réalisation au profit des Sociétés ou des groupements dont elle détient des participations d'activités accessoires en relation directe avec leur objet.

Dans le cadre de la réalisation de son objet, la société pourra faire toutes opérations, notamment financières,

quelle qu'en soit la nature se rapportant directement ou indirectement à celui-ci ou pouvant en faciliter la réalisation.

Exercice du droit de vote : Tout associé a le droit de participer aux Assemblées personnellement ou par mandataire quel que soit le nombre de ses actions, dès lors que ses titres sont libérés des versements exigibles et inscrits en compte depuis cinq jours au moins avant la date de réunion.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président :

Monsieur Arnaud Florent Charles BETROM

Demeurant QUIMPER (29000), 2 bis rue Marie Curie

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de QUIMPER

POUR AVIS

Le Président

*Cet aperçu est donné à titre purement indicatif.
Il ne reflète pas forcément la composition de l'annonce telle qu'elle sera publiée.*

Vincent TOUSSAINT
Directeur de Médialex

